

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Philippe MAZIÈRE, Président.

Date de la convocation : 18 mai 2026

En exercice	8
Présents	7
Votants	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0

N° D036-2026

PRÉSENTS : Philippe MAZIÈRE, Jérémy ROUX, Mathieu MEYZE, Nathalie BRUYÈRE, Caroline CAILLE, Cécile FOUGERAS, Sylvie RASSAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nathalie BRUYÈRE

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE RENAULT TRUCKS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Président expose que le Comité Social et Économique (CSE) de l'entreprise Renault Trucks de Limoges propose à ses salariés une participation financière pour la prise en charge de leurs enfants en accueil de loisirs.

Des réductions sont appliquées lors de la facturation du service aux familles et le CSE verse ensuite à l'organisateur sa participation qui correspond rigoureusement aux réductions consenties : 4 € par journée et 2 € par demi-journée.

Afin que les familles concernées puissent bénéficier du dispositif, il convient de signer une convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

Article 1 : Approuve la convention de partenariat avec le CSE de Renault Trucks telle que présentée en séance.

Article 2 : Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tous les actes relatifs à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : Publication ou Notification le :	Secrétaire de séance 	POUR EXTRAIT CONFORME Saint-Gence, le 27 mai 2026 Le Président, Philippe MAZIÈRE  
---	---	---